

Bulletin

Municipal

20 juin 2020

Conseil Municipal du samedi 20 juin

Le Conseil s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire. A l'ordre du jour, le vote du budget, la prime COVID 19 pour le personnel ayant assuré la continuité du service public durant la crise sanitaire, une demande de subvention, pour l'achat d'un vélo électrique, émanant d'une habitante de la commune.

TOUT D'ABORD :

Pour que vous soyez mieux et plus rapidement informés de ce qui se passe à MERRY...

Dans le dernier bulletin, nous vous annonçons la possibilité de recevoir des informations de la part de la commune, en temps réel, sur votre Smartphone.

Le système est en place : vous pouvez, dès à présent, télécharger gratuitement l'application « Panneapocket » sur votre téléphone, rechercher Merry dans la liste et cliquer sur le petit cœur à droite du nom de la commune. Cela fait, vous recevrez, automatiquement, une notification à chaque nouvelle info publiée par la commune.

Si vous avez besoin d'aide n'hésitez pas à appeler Laurence qui vous guidera.

Sachez aussi que le site officiel de la commune est, actuellement, en cours de construction. Il devrait être opérationnel courant septembre.

Les finances de notre commune

Le budget, présenté par Monsieur le Maire, a été voté à l'unanimité.

La bonne gestion de la commune lui permet d'avoir une situation financière saine et de ne pas être endettée.

Ceci permettra de poursuivre ce qui a été entrepris et de prévoir de nouvelles actions pour le développement de Merry, la transition écologique et l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Covid 19

L'Etat a prévu la possibilité d'une prime pour ceux qui ont

assuré la continuité du service public durant la grave crise sanitaire que nous avons vécue.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'en faire bénéficier nos 3 agents qui ont toujours répondu aux demandes de Mr le Maire et des habitants quand c'était nécessaire. Merci à eux !

Demande de subvention pour vélo électrique

En l'état actuel des choses, le subventionnement d'un particulier par la commune pour un achat personnel n'est pas prévu. Le conseil n'a donc pu donner une suite favorable à la demande. Des renseignements seront demandés pour connaître les organismes qui pourraient éventuellement répondre à cette demande.

Bon été à tous, prenez soin de vous et des vôtres et n'oubliez pas les gestes « barrière »

